

Entente des partenaires de la NCO

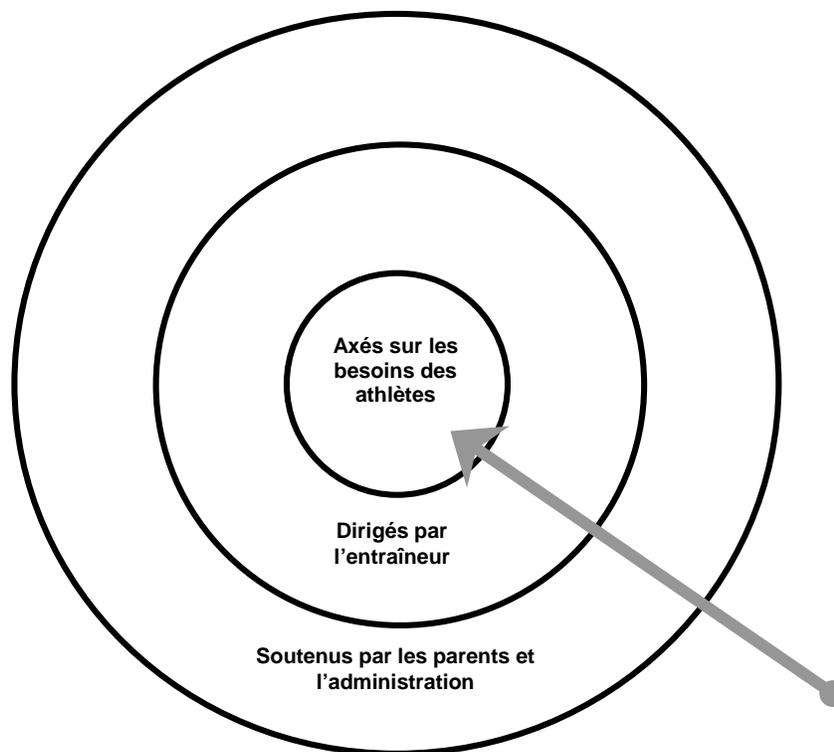
Athlète – entraîneur – parent – administration

Nom de l'athlète : _____

Les objectifs du programme la NCO sont les suivants:

- Offrir un programme exceptionnel de compétition et d'entraînement de haut niveau ainsi qu'un plan individuel d'avancement de l'athlète dans un cadre sain (tant sur le plan physique qu'émotif) et compétitif, aidant ainsi chaque athlète à évoluer et à atteindre son plein potentiel en tant que skieur de compétition et de jeune adulte.
- Aider à développer adéquatement les athlètes prêts pour les programmes des équipes nationales, du Québec et de l'ontario.

Le programme et le plan sont :



Responsabilités des partenaires

Afin d'atteindre ces objectifs, il est essentiel que tous les partenaires déploient des efforts d'équipe de façon uniforme. Tous les partenaires doivent s'entendre et s'engager à faire leur part. C'est la seule façon d'aider les athlètes à obtenir la clé du succès.

Responsabilités des athlètes

En signant cette entente, l'athlète s'engage à :

- Participer et s'engager à fond dans le plan d'entraînement et de compétition conçu par les entraîneurs (entraînement hors-neige, entraînement sur neige, compétition, équipement, régime, repos etc.) en se donnant à 100 % pour atteindre les objectifs de leur plan d'avancement.
- Faire un suivi détaillé de l'entraînement et de la compétition.
- Communiquer avec les entraîneurs concernant tous les aspects du plan du programme.
- Porter les uniformes et l'insigne lorsque les entraîneurs l'exigent.
- Se vêtir de façon à avoir de la crédibilité, pour soi, auprès de l'équipe et face au programme.
- Se comporter de façon à avoir de la crédibilité, pour soi, auprès de l'équipe et face au programme.
- Soutenir l'équipe et les commanditaires du programme.
- Respecter les athlètes, les entraîneurs et les officiels.
- Respecter les décisions des entraîneurs.

Responsabilités des entraîneurs

En signant cette entente, l'entraîneur s'engage à :

- Montrer aux athlètes dans un ordre logique, comment utiliser tous les outils qui sont à leur disposition afin d'atteindre leurs objectifs.
- S'engager à 100% dans le programme de la NCO et dans les plans d'avancement de l'athlète.
- Communiquer avec les athlètes à tous les niveaux de leur plan d'avancement individuel (écoute, explication, décision, action).
- Communiquer avec les parents au sujet des aspects appropriés des programmes d'athlète individuel et d'équipe.
- Agir conformément au code d'éthique de l'entraîneur de ski alpin.
- Représenter les intérêts véritables de l'athlète à l'échelle régionale et provinciale, tel que demandé.
- Soutenir les commanditaires du programme et de l'équipe.
- Chercher continuellement des moyens d'améliorer leurs habiletés et leurs connaissances.

Responsabilités des parents

En signant cette entente, les parents s'engagent à :

- Veiller aux intérêts de leur enfant lors de l'entrée, de la participation et la sortie du programme.
- Contrôler leurs propres attentes face à la performance et au progrès de leur enfant, en comprenant bien que les athlètes perdent rapidement leur motivation lorsqu'ils sentent qu'ils ne peuvent satisfaire aux exigences de leurs parents.
- Communiquer avec les entraîneurs et les administrateurs au besoin, au sujet du programme.
- S'engager dans des activités précises relatives aux campagnes de financement qui font partie du programme global de la NCO.
- Soutenir les commanditaires du programme et de l'équipe.

Responsabilités de l'administration bénévole

En signant cette entente, les bénévoles ont engagé leurs organisations à :

- S'assurer que le programme est bien défini et bien compris par tous les partis impliqués et qu'il est accessible sous forme de document écrit.
- Fournir les ententes d'embauche écrites et signées à tous les entraîneurs pour qu'ils puissent inclure un contrat, une description de tâches et un code d'éthique.
- Communiquer avec les clubs, les entraîneurs, les commanditaires et autres partis intéressés afin de promouvoir une compréhension de la philosophie du programme, des critères d'entrée et de sortie.
- Mener les affaires du programme en agissant de façon responsable, tant sur le plan financier que sur le plan éthique.

- Organiser les événements liés aux campagnes de financement qui aideront à faire diminuer les coûts aux familles participantes.
- Soutenir les commanditaires du programme et de l'équipe.
- Faire des comptes-rendus de façon régulière aux Conseils du NCD et du OSZ sur tous les aspects du programme de la NCO.
- Représenter les intérêts du programme de la NCO à l'échelle régionale et provinciale, au besoin.

Comportement de l'athlète

Les comportements inacceptables de la part d'un athlète comprennent les éléments suivants (mais ne se limitent pas à ceux-ci) :

- Refus fréquents de participer au programme, tel que conçu pour l'athlète.
- Refus de porter les uniformes de l'équipe et l'insigne tel que demandé.
- Manque de respect évident à l'égard des autres et de la propriété (athlètes, entraîneurs, officiels, commanditaires, équipement, stations de ski etc.).
- Utilisation évidente d'un langage grossier
- Taxage
- Vol
- Consommation de tabac ou d'alcool de toute sorte.
- Relations sexuelles entre les membres de l'équipe
- Consommation, ou incitation à la consommation ou la distribution de drogue.

Un bon sens général permettra d'identifier d'autres comportements inadéquats.

Mesures disciplinaires

Les athlètes qui se comportent de façon inacceptable, peuvent être sujets à des mesures disciplinaires entreprises par les entraîneurs et /ou le comité de gestion.

Infraction majeure ; a une incidence importante sur l'athlète, les autres athlètes ou les individus et/ou le programme en entier.

Infraction mineure ; a une incidence modérée sur l'athlète, les autres athlètes ou les individus et/ou le programme en entier.

Pénalités

Infractions mineures : pourraient mener au retrait des privilèges d'entraînement ou de compétition pendant une période de courte durée (exemple: un à deux jours)

Exemple :

- Utilisation d'un langage inadéquat
- Refus de participer au programme qui a été conçu
- Taxage

Infractions mineures répétées : pourraient mener au retrait des privilèges d'entraînement ou de compétition pendant une plus longue période. (Exemple: une à deux semaines).

Infractions majeures : pourraient mener au renvoi du programme de la NCO.

Par exemple :

- Activités sexuelles avec des membres de l'équipe
- Consommation, ou incitation à la consommation ou la distribution de drogue.

Les entraîneurs sont responsables d'appliquer des mesures disciplinaires pour les infractions mineures. Ils doivent informer les parents ainsi que le comité de gestion de ces questions, sur-le-champ.

Le comité de gestion, sur recommandation pour les entraîneurs, est responsable d'appliquer des mesures disciplinaires pour les infractions majeures.

Appel

Pour les infractions mineures, on peut faire appel de la décision auprès du comité de gestion.

Pour les infractions majeures, on peut faire appel de la décision auprès d'un groupe indépendant, qui ne fait pas déjà partie du comité de gestion. Ce groupe comprendra:

- Un membre du conseil OSZ choisi par ce dernier
- Un membre du conseil NCD choisi par ce dernier
- Une personne qui n'est pas directement liée à ces deux conseils et qui est approuvée par ces deux derniers.

Il n'y aura aucun remboursement des frais de programme pour la période d'absence résultant de l'application d'une mesure disciplinaire de tout genre.

Engagement

En apposant leur signature ci-dessous, tous les partis affirment avoir pris connaissance du document *Entente des partenaires et code d'éthique* et en comprennent le contenu. De plus, tous les partis acceptent de respecter les directives présentées dans ce document.

Athlète

Date

Entraîneur

Date

Parent/Tuteur

Date

Administration NCO

Date